



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2019
Exécutoire le : 06 MAI 2019
Affichée le : 06 MAI 2019
Visée le : 06 MAI 2019

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 2 : Charpente métallique - Bardage – Avenant 1

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. Le Bureau communautaire de Grand Lac a délibéré pour cette attribution le 07 mars 2019.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la création d'une salle du conseil communautaire, notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise REFFET pour l'exécution des travaux du lot 2 (Charpente métallique - Bardage). Le montant du marché est de 41 240 € HT.

L'objet de l'avenant porte sur une modification du mur séparatif en agglomérés. Les renforts prévus en maçonnerie au lot 1 seront réalisés en profilés métalliques au lot n°2.

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 1 974,50 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 2 s'élève ainsi à 43 214.50 € HT, soit une augmentation de 4,79% du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 11 mars 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Marché n°18-44L2
Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°02
CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise REFFET SAS domiciliée ZA des Blachères – 849 rue de Platrières – 73130 SAINT AVRE, représentée par REFFET Jérôme et désigné ci-après par l'expression « REFFET SAS »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux, relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise REFFET SAS, domiciliée ZA des Blachères – 849 rue de la Platrières – 73130 SAINT AVRE, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 02- charpente métallique - Bardage et pour un montant de 41.240,00 € HT (49.488,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, négocié suite à infructueux, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Réalisation de structures métalliques pour contreventer le mur en maçonnerie d'agglomérés (en remplacement des renforts prévus en maçonnerie).

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **1.974,50 HT** (2.369,40 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise REFFET SAS, d'un montant initial de **41.240,00 € HT** (49.488,00 € TTC)

Est donc porté à : **43.214,50 € HT** (51.857,40 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,79 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Saint-Avre, le 05/03/19

A _____, le _____

Pour la société REFFET SAS,

Pour Grand Lac

M. Jérôme REFFET
Présent de la société REFFET SAS

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur





REFFET S.A.S.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
 CHARPENTE MÉTALLIQUE - ÉTUDE - FABRICATION - MONTAGE - MANUTENTION

www.reffet.com

Z.A. des Blachères
 849, rue des Plâtrières
 73130 SAINT-AVRE

Tél. 04 79 56 23 56
 Fax 04 79 59 41 40
 contact@reffet.com



DEVIS DRO.2019/033

GRAND LAC

Communauté d'Agglomération

1500 boulevard LEPIC

73100 AIX LES BAINS

A Saint Avre, le 11 février 2019

À L'ATTENTION DE JEAN-LUC PETITHOMME (JLP ARCHITECTE)

AFF C35.18 - MARCHE 18/44L2 - SALLE CC GRAND LAC

OBJET : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AJOUT OSSATURE SUPPORT MUR AGGLO SÉPARATION PIGNON

Désignation	Prix unit.	Qté	Montant H.T.
Suite à votre demande dont nous vous remercions, veuillez trouver ci-après nos meilleures conditions de prix pour :			
<u>TRAVAUX EN PLUS</u>			
ÉTUDE, FOURNITURE, FABRICATION, GRENAILLAGE SA 2.5, MISE EN PEINTURE À 01 COUCHE ANTIROUILLE (RAL AU CHOIX), TRANSPORT ET POSE DE :			
<ul style="list-style-type: none"> 01 structure support mur agglo séparation pignon composée de : <ul style="list-style-type: none"> - 02 profils IPE 220, longueur : 9.80 m avec platine pour chevillage au sol, - 02 profils IPE 220, longueur 8.85 m avec platine pour chevillage au sol, - 02 profils UPN 220, longueur 7.70 ml fixés sous les pannes existantes, - 01 lot d'attaches en profil type cornière avec trous oblongs pour ne pas envoyer d'efforts de compression dans les potelets en IPE 220. <p><u>Masse de l'ensemble</u> : 1 530 kg <u>Prix marché</u> : 3.59 € HT/kg</p>	3,59	1 530,00	5 492,70
<p><u>TRAVAUX EN MOINS</u></p> <p>DÉDUCTION DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 01 poutre treillis supprimée en fil 7 + 04 tubes de 80 x 80 x 3 lg 5000 mm <p><u>Masse</u> : 980 kg <u>Prix marché</u> : 3.59 € HT/kg</p>	3,59	-980,00	-3 518,20
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.			

Ces prix s'entendent hors taxes, valeur 11/02/19 et valables 1 mois.

À votre charge, tous les travaux non définis au présent devis.

* délai indicatif, sous réserve de communication des informations nécessaires.

Total H.T.

1 974,50

Mode de règlement : VIRT 30J FDM LE 15

Signature Entreprise REFFET Jérôme / JU



BON POUR ACCORD

A :

Signature Client :

Le : / /

L'acceptation de ce devis vaut acceptation de nos conditions générales de vente, disponibles sur demande.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 2 : Charpente métallique - Bardage - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2869 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2869-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires